

PRÉCIS D'INFORMATION

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

- o L'idée de créer une Commission canadienne des affaires polaires découle de l'inquiétude que soulève l'état de la recherche polaire au Canada.
- o En 1985, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (M. David Crombie) a chargé un groupe d'étude de faire le point sur l'état de la science polaire au Canada.
- o En 1987, son successeur (M. Bill McKnight) a mis en circulation le rapport intitulé Le Canada et la science polaire, dans lequel on recommandait fortement la création d'une Commission canadienne des affaires polaires.
- o Le rapport Le Bouclier d'Achilles du Professeur T.H.B. Symons de l'Université de Trent, qui avait été chargé d'étudier la faisabilité de l'établissement d'une commission, a été rendu public en 1988; il a lui aussi recommandé la création d'une telle commission.
- o Ce projet a reçu un vaste appui au pays, notamment de la part des gouvernements territoriaux, des autochtones, de l'entreprise privée, des établissements de recherche et des universités.
- o De nombreux ministères et organismes fédéraux intéressés par la question ont aussi manifesté leur appui: ISTC, Environnement Canada, Affaires extérieures, Défense nationale, Transports Canada, Justice Canada, CNR, Énergie, Mines et Ressources Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.
- o On désire établir une nouvelle éthique de collaboration avec nos alliés et voisins nordiques. Le Canada est une des grandes nations de l'Arctique et il devrait être un chef de file mondial en matière de recherche et connaissances polaires.
- o Il importe de créer un meilleur cadre institutionnel de façon à permettre au Canada de maintenir et d'améliorer ses connaissances des régions polaires et de gérer de façon appropriée ses intérêts nordiques et polaires.